

Saint-Genis Laval



**MARCHÉ N° 22-29 RELATIF AUX TRAVAUX  
DE RACCORDEMENT DE BÂTIMENTS  
COMMUNAUX A LA FIBRE OPTIQUE**

**DÉCISION N° 2022-093**

La Maire de Saint-Genis-Laval;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22 et L 2122-23;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, publiée le 17 juillet 2020, transmise en Préfecture le 17 juillet 2020, donnant délégation au Maire, pour la durée de son mandat, afin qu'elle règle les affaires de la Commune, conformément aux dispositions intégrales de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Considérant la possibilité de conclure sans publicité ni mise en concurrence des marchés de travaux inférieurs à 100 000 € HT en vertu de l'article 142 de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (loi ASAP du 28 octobre 2020) ;

Considérant la nécessité pour la ville de Saint-Genis-Laval de relier les liaisons des bâtiments communaux, de baie informatique à baie informatique, par fibre optique, de l'installation sur certains axes de boîtiers de protections d'épissures et le raccordement des caméras urbaines se trouvant sur le cheminement de la fibre ;

Considérant le devis reçu par l'entreprise consultée ;

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** : De conclure, avec l'entreprise CAP SÉCURITÉ SAS, 27 rue Honoré Petetin - 69700 GIVORS, le marché relatif aux travaux de raccordement de bâtiments à la fibre optique, pour un montant total de 83 734,03 € TTC .

Le délai global d'exécution du marché est de 6 mois à compter de la notification du marché.

**ARTICLE 2** : Les dépenses seront réglées sur le budget de la Ville.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera publiée sur le site de la ville et inscrite au registre de la commune et amplifiée à monsieur le préfet du Rhône.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Genis-Laval, le 1<sup>er</sup> août 2022



La Maire  
Marylène MILLET

En cas de contestation, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Date d'affichage :

Date de transmission au contrôle de légalité :